

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

06/12/2021

Date de publication et

d'affichage :

20/12/2021

Délibération n° 23/2021

OBJET :

SUBVENTION

FNACA

2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900641-20211213-DELIB23_2021-DE

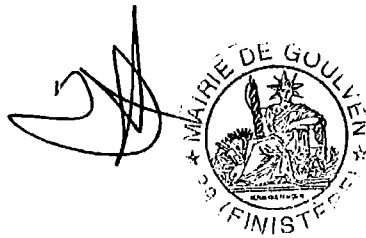
L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

M. le maire rappelle que la FNACA n'avait pas fait de demande de subvention en début d'année. Par courrier du 12 octobre l'association sollicite une subvention de 250 € pour équilibrer son budget qui n'a pas été alimenté par les activités habituelles mais dont les dépenses incompressibles n'ont pas diminué (décès, gerbes pour commémorations, déplacements pour réunions...). A l'unanimité les membres du Conseil décident d'accorder une subvention de 250 € à la FNACA au titre de l'année 2021. Les crédits sont inscrits au c/6574 du BP 2021

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

06/12/2021

Date de publication et

d'affichage :

20/12/2021

Délibération n° 24/2021

OBJET :

SUBVENTION AU

CCAS

2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

M. le maire expose au Conseil que les crédits inscrits à l'article c/6573 du BP 2020 s'élevaient à la somme de 6000 € correspondant aux participations communales à des organismes publics (micro-crèche Plouider et CCAS). Il convient de préciser que le montant de la subvention accordée au CCAS en 2020 était de 1 401 € et que le versement sera réalisé sur le c/6573 du budget 2021.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900641-20211213-DELIB_24_2021-DE

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

06/12/2021

Date de publication et

d'affichage :

20/12/2021

Délibération n° 25/2021

OBJET :

**REMBOURSEMENT
DE FRAIS
GOULVEN-DECOUVERTE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021**

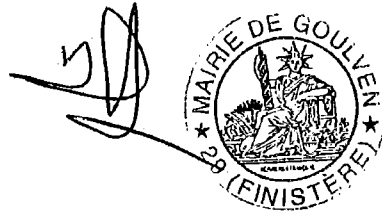
L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

M. le maire informe le Conseil que l'association Goulven-Découverte a fait l'avance des frais d'achat de peinture pour réaliser les décorations de Noël avec des enfants et des bénévoles. A l'unanimité les membres du Conseil décident de rembourser à l'association la somme de 60,17€ (facture Profibois du 18/11/2021).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

06/12/2021

Date de publication et

d'affichage :

20/12/2021

Délibération n° 26/2021

OBJET :

**MODIFICATIONS
BUDGETAIRES 2021**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 029-212900641-20211213-DELIB26_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

M. le maire informe le Conseil que le montant du dégrèvement en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs s'élève à la somme de 275 €. Aucun crédit n'avait été prévu au budget primitif. Il convient donc de modifier comme suit les prévisions du BP :

c/739 : + 275 €

c/7788 : + 275 €

- Des impayés de loyers et de prestations de cantine-garderie s'élèvent à la somme de 11 252,83 €. Les titres de recettes correspondants qui n'ont pas été honorés représentent une perte financière pour la Commune qui se traduit dans le budget par une dépense de fonctionnement. Pour prendre en compte ces créances douteuses, il convient d'inscrire dès à présent la somme en modifiant le BP 2021 :

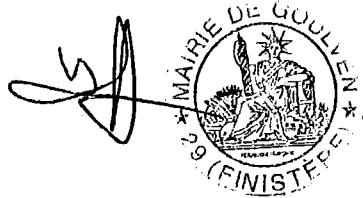
c/6817 : + 11 255 €

c/7788 : + 11 255 €

A l'unanimité les membres du Conseil donnent un avis favorable à ces modifications.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

06/12/2021

Date de publication et

d'affichage :

20/12/2021

Délibération n° 27/2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

En application de l'article L1612-1 du CGCT, afin d'assurer la continuité du service entre les deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 31 mars 2022.

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité dans la mesure où elles devront être reprises au budget de l'exercice 2022.

A l'unanimité les membres du Conseil donnent pouvoir au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses dans les limites du tableau ci-dessous.

PROGRAMME	BP 2021 + DM	¼ DES CRÉDITS
OPFI - Dépenses imprévues	10 000	c/ 020 : 2 500
OPFI - Remboursement de cautions	1 201	c/165 : 300,25
54 - Acquisition de matériel	9 235	c/21 : 2 308,75
55 - Travaux de bâtiments	25 000	c/21 : 6 250
56 - Travaux de voirie	65 000	c/231 : 16 250
60 - Informatique	1 800	c/2158 : 450
64 - Politique locale de l'habitat	15 000	c/21 : 3 750
65 - Travaux à l'église	20 000	c/21 : 5 000
66 - Ecole	10 000	c/21 : 2 500
69 - Presbytère	2 500	c/21 : 625
c/203 frais d'étude pour maison Colmet-Daage et aménagement du bourg	190 000	c/203 : 47 500

OBJET :

**AUTORISATION DE
PAYER LES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BP 2022**

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900641-20211213-DELIB27_2021-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

06/12/2021

Date de publication et

d'affichage :

20/12/2021

Délibération n° 28/2021

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021**

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Héléne DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

M. le maire informe le Conseil des nouvelles modalités de financement des projets communaux mis en place par le Conseil Départemental sous le nom de « Pacte Finistère 2030 ». Les demandes sont à formuler avant le 31/12/2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental pour les projets suivants :

1- travaux à l'école :

. bitumage de la cour

- rénovation de la cuisine de l'école : réalisation d'un ensemble de placards de rangement évier, mitigeur, caisson 2 portes sous évier, caisson 3 tiroirs, caisson 1 porte + plan de travail, placard bas, placard haut 4 portes, placard haut.

2 – création de toilettes publiques en conservant l'aspect extérieur du bâtiment existant. Les fourreaux sont passés pour le raccordement. A une question de Mr Noël Ollivier, M. le maire répond qu'il est urgent de résoudre ce problème sans attendre la réalisation des travaux d'aménagement du bourg.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900641-20211213-DELIB29_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

M. le maire informe le Conseil que le contrat de location du copieur de l'école est arrivé à échéance. M. Régis Fegar commente le tableau comparatif des trois offres présentées.

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 11
votants : 10

Date de convocation :
06/12/2021

Date de publication et
d'affichage :
20/12/2021

Délibération n° 29/2021

OBJET :
REPLACEMENT DU
PHOTOCOPIEUR DE
L'ÉCOLE

Fournisseur	Matériel	Loc HT/trim	Coût N/B	Coût couleur	Autres renseignements
Koesio Gouesnou	SHARP	369,00	0,003 Hors forfait	0,03 Hors forfait	22 trim Forfait 2500 copies N/B par trim Forfait 4 000 copies couleur/trim Reprise fin de contrat : 350 € HT
Ricoh Cesson-Sévi	RICOH IM C3000A	142,00	0,003	0,027	Location sur 20 trim Service connectique optionnel 5€/mois Forfait copie : 2€/mois Particip frais d'envoi tonner : 5 € Mise en réseau et formation du personnel inclus Facturation terme échu Relevé automatique Reprise fin de contrat : 376 €
Ricoh Cesson-Sévi	RICOH IM C3000	122,40	0,003	0,027	Location sur 20 trim Service connectique optionnel 5€/mois Forfait copies 2€/mois Particip frais d'envoi tonner : 5 € Mise en réseau et formation du personnel inclus Facturation terme échu Relevé automatique Reprise fin de contrat : 376 €

Soumis au vote, les membres du Conseil décident par 10 voix et une abstention (Mme Marie-Claire Acquitter) de louer le photocopieur de marque Ricoh ref. IM 3000 et donnent pouvoir au maire pour signer toutes les pièces du dossier.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 029-212900641-20211213-DELIB30_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

M. le maire présente deux propositions de contrats de maintenance concernant les cloches, l'horloge et le paratonnerre de l'église.

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Prestataire	Maintenance Cloches-horloge	Maintenance paratonnerre	Frais de déplacement	Durée du Contrat
MACÉ	60 € HT	50 € HT	inclus	3 ans
ART CAMP	160 € HT	90 € HT	inclus	3 ans

A l'unanimité les membres du Conseil donnent pouvoir au Maire pour signer le contrat avec l'entreprise Macé.

Date de convocation :

06/12/2021

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Date de publication et

d'affichage :

20/12/2021



Délibération n° 30/2021

OBJET :

**CONTRAT DE MAINTENANCE
DES CLOCHES, DE L'HORLOGE
ET DU PARATONNERRE
DE L'ÉGLISE**

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

06/12/2021

Date de publication et

d'affichage :

20/12/2021

Délibération n° 31/2021

OBJET :

MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Héléne DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

M. le maire informe le Conseil que l'agent de maîtrise remplit les conditions pour être promu au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 01 mars 2022.

Il conviendrait donc de supprimer l'emploi d'agent de maîtrise et de créer celui d'agent de maîtrise principal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

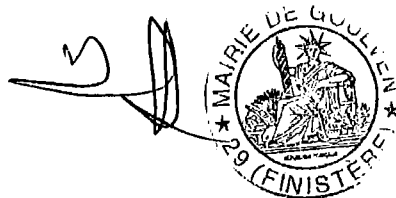
Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Mr le Maire propose à l'assemblée la suppression du poste d'agent de maîtrise à temps complet et la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet relevant de la catégorie C au service technique à compter du 01 mars 2022.

A l'unanimité les membres du conseil décident de modifier comme suit le tableau des effectifs à compter du 01/03/2022

- 1 secrétaire de mairie (TC)
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe (14/35èmes)
- 1 agent de maîtrise principal (TC)
- 1 ATSEM principale de 1^{ère} classe (28/33èmes)
- 1 adjoint technique CDI (13,5/35èmes)

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900641-20211213-DELIB31_2021-DE

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

Date de convocation :

06/12/2021

Date de publication et

d'affichage :

20/12/2021

Délibération n° 32/2021

OBJET :

**AVIS SUR PROJET
D'INTERCONNEXION
ELECTRIQUE
FRANCE-IRLANDE**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, M. Noël OLLIVIER, Mme Anne-Marie DESTOUR, M. Vincent DENISE

SECRETÀIRE DE SÉANCE : M. Sylvain LEFEVRE

L'avis du conseil municipal est sollicité sur le projet d'autorisation environnementale de création des lignes électriques sous-marines et souterraines et de station de conversion soumise à enquête publique, notamment au regard des incidences environnementales sur le territoire de la commune. L'enquête publique a été ouverte le 13 novembre et s'achèvera le 11 janvier 2022.

M. le maire fait savoir que le projet Celtic interconnector vise à créer une interconnexion électrique entre la France et l'Irlande pour permettre l'échange d'électricité entre les deux pays. Il est porté par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France, et son homologue irlandais Eirgrid. Il consiste en une liaison électrique de 575 km entre les réseaux électriques des deux pays. Les câbles sous-marins en provenance de l'Irlande rejoindront les câbles souterrains en France sur le territoire de la commune de Cleder. La liaison électrique souterraine reliera Cleder au poste électrique de la Martyre, sur une distance d'environ 40 km. Ce projet prévoit que la liaison électrique sous-marine passe au large des côtes de notre commune.

A l'unanimité les membres du Conseil donnent un avis favorable à ce projet.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900641-20211213-DELIB32_2021-DE

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.